

C.C.A.S.

LE TREPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil d'Administration du 25 mars 2025



SOMMAIRE

I - INTRODUCTION

- 1) Rappel réglementaire p 1
 2) Le contenu du DOB p 1

II - DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S ----- p 2

III - LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE----- p 2

IV - ANALYSE RETROSPECTIVE

A - LE BUDGET PRINCIPAL

1) Bilan financier 2021/2024 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

- a) Section de fonctionnement : recettes - dépenses p 4
 b) Section d'investissement : recettes - dépenses p 8
 2) Résultat des exercices p 9
 3) Dettes et emprunts p 10

B - LE BUDGET ANNEXE

1) Bilan financier 2021/2024 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

- a) Section de fonctionnement : recettes - dépenses p 11
 b) Focus sur la masse salariale p 15
 c) Section d'investissement : recettes - dépenses p 15
 2) Résultat des exercices p 15
 3) Dettes et emprunts p 16

V - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A - LE BUDGET PRINCIPAL : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement p16
 2) Les dépenses de fonctionnement p16
 3) Les recettes d'investissement p16
 4) Les dépenses d'investissement p17

B - LE BUDGET ANNEXE : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement p17
 2) Les dépenses de fonctionnement p17
 3) Les recettes d'investissement p17
 4) Les dépenses d'investissement p17

I - INTRODUCTION

1) RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- De débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le Conseil d'Administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de Commune dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB (rapport d'orientations budgétaires).

Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

2) LE CONTENU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle

du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs retenus pour la construction du budget primitif 2024 seront les suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des recettes ;
- Poursuite des investissements : travaux sur les biens du C.C.A.S. ;
- Optimiser l'accompagnement des publics en difficulté.

II - DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S.

Le dernier recensement de la population s'établit à 4510 habitants au 1^{er} janvier 2025, soit une hausse de 2.15 % par rapport à 2024.

Les attributions du C.C.A.S., sont définies par le code de l'action sociale et des familles et le décret du 6 mai 1995.

Il a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population.

Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il a vocation à s'adresser à un public très large : seniors, personnes en situation de précarité sociale et économique, personnes handicapées, jeunes.

Il anime une action générale de prévention et de développement social, participe activement à l'animation sociale du territoire avec les autres acteurs locaux dans ce domaine.

Enfin, il agit en cohérence avec les orientations municipales. Il est l'outil privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Le C.C.A.S. du Tréport :

- Accueille et accompagne le public sur site pour établir :
 - des dossiers de FSL (accès au logement, les dettes de loyers, les dettes EDF) : 18 demandes en 2024 ;
 - des dossiers de demande de retraite (61 en 2024) ;
 - des demandes de compléments santé (41 en 2024).

Les dépôts de dossiers sont équivalents à 2023.

- Assure les liens administratifs suite à la modernisation des administrations supprimant les accueils physiques ;
- Instruit les demandes d'aide sociale légale : 25 dossiers et 12 obligations alimentaires en 2024 (placement en maison de retraite) soit une augmentation de 92.30 % ;
- Propose des aides facultatives suivant le règlement des aides sociales facultatives voté le 12 juin 2023 : prise en charge de frais d'obsèques, prise en charge cantine scolaire qui représente 6 foyers soit une baisse de 216.66 %.
- Gère l'installation d'appareils de téléassistance : 40 bénéficiaires au 31 décembre 2024 ;
- Intervient auprès du public avec les partenaires : mission locale - Département (assistante sociale) - CLIC de la Vallée de la Bresle - Espace social l'Ancre ;
- Gère les domiciliations : 19 dossiers au 31 décembre 2024 ;
- Gère un service logement : 137 demandes déposées en 2024 pour 754 logements sociaux. Identique à 2023 ;

- L'aide alimentaire est omniprésente avec 78 demandes de colis auprès du secours populaire, 20 foyers aidés par la Croix Rouge Française et 45 foyers suivis par l'épicerie solidaire. Les demandes de colis auprès du secours populaire ont augmentées de 30 %. Les foyers suivis par l'Épicerie solidaire sont en baisse car la file active doit être de 40 foyers suivis maximum. A compter du 1^{er} novembre 2024, une liste d'attente est instaurée pour toute nouvelle entrée afin d'éviter une incapacité de répondre aux besoins des clients bénéficiaires. De plus, tout le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) peut intégrer l'épicerie.
Cette aide alimentaire reste donc un recours indispensable pour éviter que ces foyers ne sombrent dans la précarité ;

III - LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Le C.C.A.S. gère un service d'aide à domicile et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui vise à répondre aux besoins croissants des familles d'être épaulées dans leur vie quotidienne (entretien du logement, préparation des repas, toilette...).

Malgré le vieillissement de la population et le développement des services à la personne, le secteur reste bridé par les difficultés de recrutement.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement aborde tous les aspects liés à cette nécessaire adaptation ; aide financière aux personnes âgées, adaptation du logement, lutte contre l'isolement...).

L'article 44 de la loi 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit des mesures de réforme des services à domicile. Le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 vient préciser les modalités de la réforme et établit le cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services autonomie.

2 types de services existeront donc :

- Les services dispensant de l'aide et du soin ;
- Les services ne dispensant que de l'aide.

Le SAAD du Tréport va donc devoir répondre aux exigences de la loi et faire réaliser une évaluation externe par un cabinet extérieur pour le 31 mars 2026. Un travail de fond est donc à réaliser par le service pour se conformer à ce décret.

Au 31 décembre 2024, le SAAD intervient chez 159 bénéficiaires et compte 33 aides à domicile.

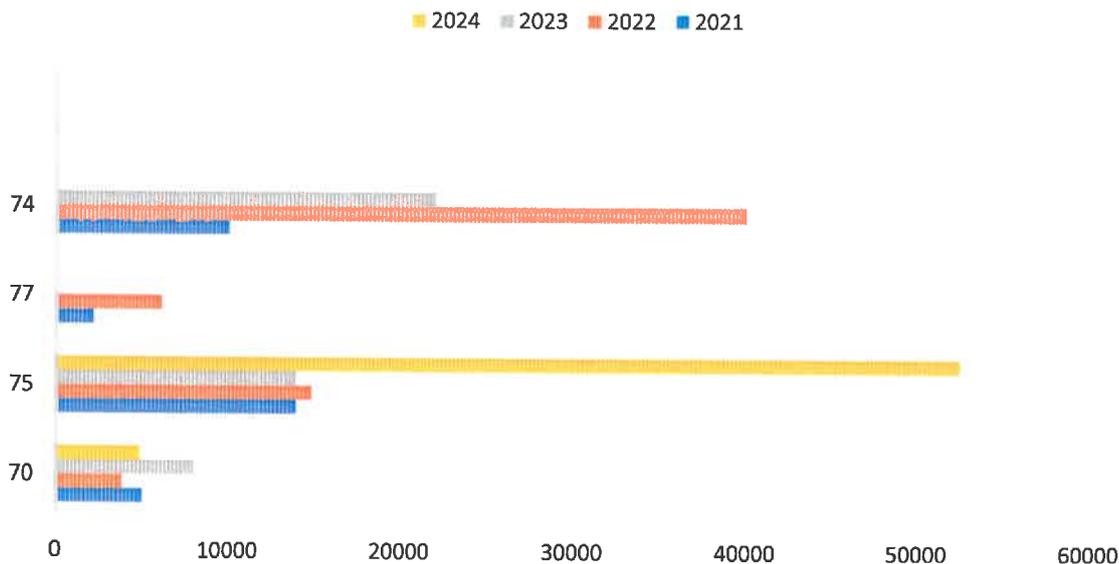
IV - ANALYSE RÉTROSPECTIVE**A- LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. : M57****1) BILAN FINANCIER 2021-2024 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont essentiellement allouées aux aides sociales facultatives attribuées par le C.C.A.S.. Les recettes proviennent des revenus des immeubles, des baux ruraux et divers dons.

a) Section de fonctionnement : dépenses - recettes**RECETTES**

		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	2021/2024 (en %)	2023/2024 (en %)
013	Atténuation de charges	0	0	0	0		
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	5023.49	3825.15	8011.22	4847.61	-3.5%	-39.49%
73	Impôts et taxes	0	0	0	0		
74	Dotations et participations	10000	40000	22000	0	-100%	-100%
75	Autres produits de gestion courante	13951.33	14846.94	19351.58	52503.09	+276.33%	+171.31%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES		28974.82	58672.09	49362.80	57350.70	+97.93%	+16.18%
76	Produits financiers	0	0	0	0		
77	Produits exceptionnels	2175.71	6078	0	0	-100%	0%
78	Reprises provisions	0	250	597.95	0	0%	0%
TOTAL DES RECETTES DE PRODUITS EXCEPTIONNELS		2175.71	6328	597.95	0	-100%	-100%
TOTAL DES RECETTES REELLES		31150.53	65000.09	49960.75	57350.70	+84.11%	+14.79%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0		0		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0		0		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0		0		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		31150.53	65000.09	49960.75	57350.70	+84.11%	+14.79%

REPARTITION DES RECETTES - M57



Nous pouvons constater une hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **14.79 %** par rapport à 2023 et répartie comme suit :

- Les produits et services (chapitre 70) correspondent :
 - à la part des concessions du cimetière communal reversée au C.C.A.S.,
 - aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel.

Baisse de 39.48 %.

- les dotations et participations (chapitre 74) : Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancre : le C.C.A.S. participe au fonctionnement à hauteur de 40.000,00 € maximum annuel.

- les autres produits de gestions courantes (chapitre 75) sont en hausse de 171.31 % et correspondent :

- aux loyers des divers biens appartenant au C.C.A.S. : centre CALAMEL ainsi que le 2, rue du foyer et 84, avenue des Canadiens ;
a noter que le centre CALAMEL est rendu vacant au 1^{er}.01.2025. Les recettes perçues seront donc nulles en 2025.
- aux dons des divers organismes et notamment le casino du Tréport ;
- à la subvention de la commune.

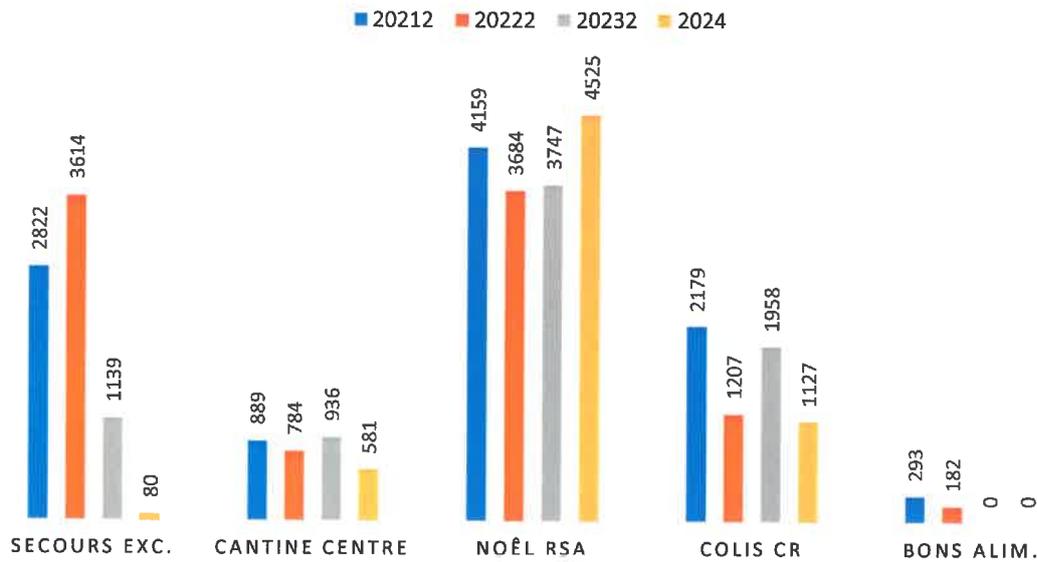
DEPENSES

		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)	2021/2024 (en %)	2023/2024 (en %)
011	Charges à caractère général	10183.15	7087.98	8969.78	7308.03	-28.23%	-18.53%
012	Charges de personnel	0	0	0	0		
74	Atténuation de produits	0	0	0	0		
65	Autres charges de gestion courante	26329.31	55245.27	49792.04	54130.31	+105.59%	+8.71%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		36512.46	62333.25	58761.82	61438.34	+68.27%	+4.55%
66	Charges financières	0	0	0	0		
67	Charges exceptionnelles	102.34	0	0	0	-100%	0%
68	Dotations semi-budgétaires	897	0	0	313.00	-65.11%	+100%
TOTAL DES DEPENSES DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		999.34	0	0	0	-100%	0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		37511.8	62333.25	58761.82	61751.34	+64.62%	+5.09%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	952	2063	2063	2063.80		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		952	2063	2063	2063.80	+116.79%	+0.04%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		38463.80	64396.25	60824.82	63815.14	+65.91%	+4.92%

REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

TYPE D'AIDES	2021 (Montant en Euros)	2022 (Montant en Euros)	2023 (Montant en Euros)	2024 (Montant en Euros)	EVOLUTION 2021/2024 (en %)	EVOLUTION 2023/2024 (en %)
Secours exceptionnels	2822.28	3614.43	1139.66	80.50	-97.15%	-92.94%
Cantine + centre	889	784.06	936.13	580.87	-34.66%	-37.95%
Noël personnes défavorisées	4159.20	3684.06	3747.47	4525.09	+8.8%	+20.75%
Colis Croix Rouge	2179	1207	1958	11.27	-48.28%	-42.44%
Bons alimentaires	293.11	152.52	0	0	-100%	0%

REPARTITION/TYPE D'AIDE



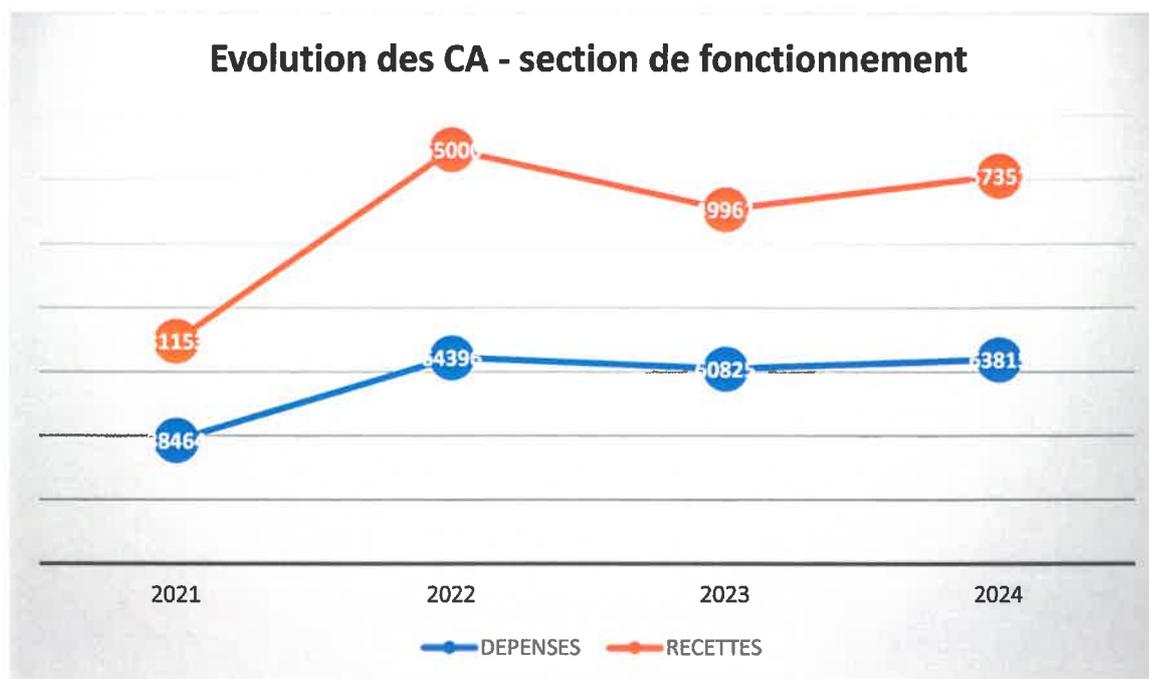
Nous pouvons constater une hausse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **4.92 %** par rapport à 2023 et répartie comme suit :

➤ les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent :

- A l'entretien des biens du C.C.A.S. ;
- Aux divers achats informatiques ;
- Aux divers abonnements ;
- A l'achat des diverses fournitures ;
- Aux différentes réparations sur la voiture de service ;
- A la maintenance des logiciels ;
- Aux assurances des biens du C.C.A.S. ;
- Aux taxes foncières.

➤ les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) correspondent :

- Aux bons de Noël 2024 pour les personnes défavorisées avec une légère hausse de 20.75 % ;
- Aux secours exceptionnels : baisse de 92.94% ;
- Aux prises en charge cantine - aides aux devoirs - centre de loisirs : baisse de 37.95 % ;
- Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancre : 40000,00 € pour l'année (identique à 2022). A noter que cette subvention sera prise en charge par la Communauté de Commune des Villes Sœurs à compter du 1^{er} janvier 2025.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : 2020/2023

Nous pouvons constater que les dépenses ont été maîtrisées et que les recettes ont augmenté de 14.79%(essentiellement la subvention d'équilibre).

b) Section d'investissement : recettes - dépenses

RECETTES : Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

		2021	2022	2023	2024
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)
010	Stock	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0	0	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
138	Autres subventions	0	0	0	0
26	Participations	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0	0
021	Virement de la section de fct	0	0		0
040	Opérations d'ordre	952.00	2063.00	2063.00	2063.80
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		952.00	952.00	2063.00	2063.80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2659.60	952	2063	2063,80

DEPENSES

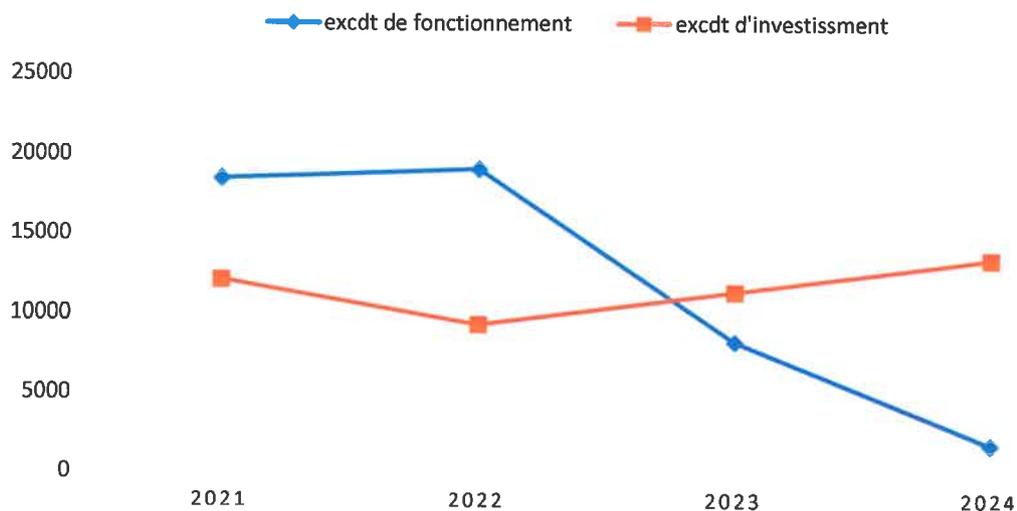
		2021	2022	2023	2024
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CFU (en €)
010	Stocks	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	3333.80	4877.40	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		3333.80	4877.40	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunt - dettes	0	0	0	0
18	Compte de liaison	0	0	0	0
26	Participation et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0		0
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3333.80	4877.40	0	0
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0		0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3333.80	4877.40	0	0

➤ les immobilisations corporelles (Chapitre 21) correspondent à des travaux sur les biens du C.C.A.S..

2) Résultat des exercices

	2021	2022	2023	2024
Excédent de fonctionnement (en €)	18 488.96	19 092.80	8 228.73	1 714.87
Excédent d'investissement (en €)	12 138.18	9 323.78	11 386.78	13 450.58
Excédent de fonctionnement capitalisé (en €)	0	0	0	49.42

RESULTATS DES EXERCICES (FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT)



L'excédent de fonctionnement 2024 sera affecté au budget 2025 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

NEANT

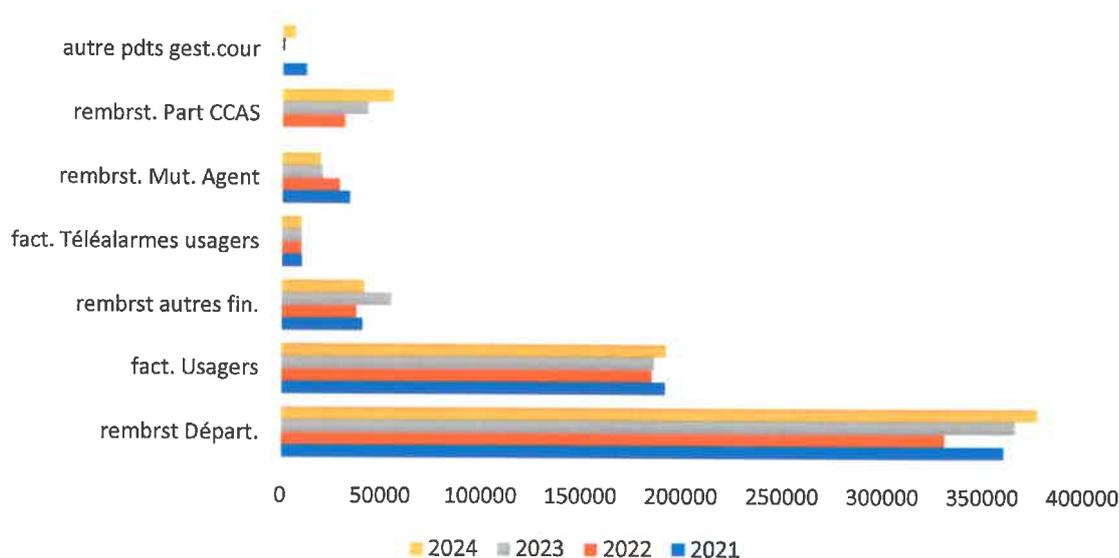
B - LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : service d'aide à domicile : M22**1) BILAN FINANCIER 2021 - 2024 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les principales charges et recettes de ce budget sont le personnel et le fonctionnement du service d'aide à domicile.

a) Section de fonctionnement : dépenses - recettes**RECETTES**

		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2021/2024 (en %)	2023/2024 (en %)
733	Pdt à la charge du Département	360720.91	331094.64	366473.06	377505.78	+4.65%	+3.01%
734	Pdt à la charge de l'utilisateur	191944.77	185328.45	186478.45	192401.84	+0.24%	+3.18%
738	Pdt à la charge d'autres financeurs	40600.39	37755.42	55102.27	41550.47	+2.34%	-24.59%
TOTAL GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION		593266.07	554178.51	608053.78	611458.09	+3.07%	+0.56%
70	Produits sauf 7082	10344.15	10213.68	10357.94	10206.77	-1.33%	-1.46%
74	Subvention d'exploitation	50000	100000	143000	179600	+259.20%	+25.59%
75	Autres pdt de gestion courante	12305.68	174.12	1568.26	6902.21	-43.91%	+340.12%
6419	Rembrt sur rémun.	33997.02	29024.65	20570.89	19513.86	-42.60%	-5.14%
6459	Rembrt sur charges SS	93.51	31616.97	43194.72	55789.46	+59561.49%	+29.16%
TOTAL GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		106740.36	171029.42	218691.81	272012.30	+154.84%	+24.38%
77	Produits excep.	47.11	0	0	0		
78/79	Autres pdts	0	721	0	0		
TOTAL GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		47.11	721	0	0	-100%	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		700053.54	725928.93	826745.59	883470.39	+26.20%	+6.86%

REPARTITION DES RECETTES - M22



Nous pouvons constater une hausse des recettes de 6.86% par rapport à 2023 (essentiellement dues à l'augmentation de la subvention d'équilibre) répartie comme suit :

➤ les produits à la charge du Département (Compte 733) correspondent aux remboursements de l'APA - PA - PH - PCH par le Département : hausse de 3.01%.

➤ les produits à la charge de l'utilisateur (compte 734) correspondent à la facturation aux usagers légère hausse de 3.18%.

➤ les produits à la charge d'autres financeurs (compte 738) correspondent aux remboursements des caisses autres que le Département (caisses de retraite - mutuelle...) : baisse de 24.59%. cette baisse reflète le désengagement des caisses quant aux prises en charge des participations en faveur des bénéficiaires de l'aide à domicile.

➤ les produits sauf 7082 (compte 70) correspondent à la facturation des téléalarmes aux usagers. Baisse de 1.46 %.

Au 31/12/2022 : 44 abonnés

Au 31/12/2023 : 45 abonnés

Au 31/12/2024 : 40 abonnés

➤ la subvention d'exploitation (compte 74) correspond à la subvention d'équilibre versée par la Ville. Hausse de 25.59%.

Cette hausse était prévue pour l'achat du logiciel MILLESIME nécessaire au bon fonctionnement du service.

➤ les autres produits de gestion courante (compte 75) correspondent aux trop versés CESU (bénéficiaires réglant leurs factures avec des titres CESU).

➤ les remboursements sur rémunération (compte 6419) correspondent aux remboursements effectués par la CPAM pour les agents en arrêt de maladie ordinaire (subrogation).

➤ les remboursements sur charge de sécurité sociale (compte 6459) correspondent à un versement du Département destiné à compenser une partie du complément de traitement indiciaire versé aux agents.

EVOLUTION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE



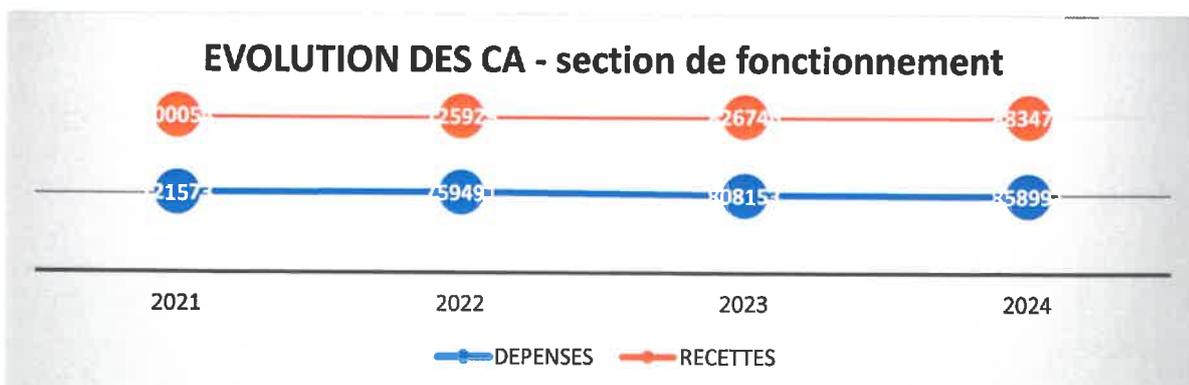
DEPENSES

		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2021/2024 (en %)	2023/2024 (en %)
60	Achats	15410.44	6393.48	2383.41	7264.97	-52.86%	+204.81%
61	Services extérieurs	9581	9602	9697	9715	+1.40%	+0.19%
62	Autres services extérieurs	894.32	305.45	260.64	1772.40	+98.18%	+580.02%
TOTAL GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		25885.76	16300.93	12341.05	18752.37	-27.56%	+51.95%
6228	Divers	0	0	0	5297.50	+100%	+100%
633	Impôts et taxes	8809.77	9325.31	10785.77	11883.55	+34.89%	+10.18%
641	Rémunération	594327.22	635294.5	677776.63	704499.18	+18.54%	+3.94%
645	Charges de sécurité sociale	74844.25	81942.09	89146.03	85662.72	+14.45%	-3.91%
647	Autres charges sociales	2501.1	2711.20	2450	5509.56	+120.29%	+124.88%
TOTAL GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		680482.34	729273.10	780158.43	812852.51	+19.45%	+4.19%
65	Autres charges de gestion courante	9464.49	10868.09	11791.72	23823.16	+151.71%	+102.03%
616	Prime d'assurance	1815.3	611.15	632.63	723.77	-60.13%	+14.41%
618	Divers	498	0	0	0	-100%	0%
627	Services bancaires et assimilés	703.81	127.68	461.73	172.85	-75.44%	-62.56%
6156	Maintenance	1521.17	1527.26	1552.74	1242.01	-18.35%	-20.01%
6615	Intérêts ligne de tres.	92.05	144.94	1196.91	749.66	+714.41%	-37.37%
673	Titres annulés	51.21	638.08	17.5	674.9	+1217.91%	+3756.51%
681	Dotations aux dépréciations	1059					
TOTAL GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		15205.03	13917.20	15653.23	27 386.35	+80.11%	+74.96%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		721573.13	759491.23	808152.71	858 991.23	+19.05%	+6.29%

Nous pouvons remarquer une hausse des dépenses en 2024 de +6.29% et répartie comme suit :

- les achats (compte 60) correspondent aux achats de fournitures pour les aides à domicile (gants...). Hausse de 204.81% correspondante à l'achat d'EPI (blouses et chaussures).
- les services extérieurs (compte 61) correspondent à la location des téléalarmes auprès de la société GTS : hausse de 0.19%.
- les autres services extérieurs (compte 62) correspondent aux téléphones professionnels attribués aux aides à domicile. La hausse de 580.02% correspond aux forfaits des téléphones mobiles reliés au logiciel métier du SAAD. Ces téléphones permettent aux agents de signaler leur arrivée et leur départ directement sur un badge laissé au domicile des bénéficiaires. Ces signalements sont reliés au module télégestion du logiciel et permettent une remontée instantanée des informations.
- les impôts et taxes (compte 633) correspondent aux cotisations URSSAF et CDG.
- la rémunération (compte 641) correspond aux rémunérations versées aux agents, titulaires et contractuels. Hausse de 3.94% ;
- les charges de sécurité sociale (compte 645) correspondent aux cotisations URSSAF et IRCANTEC ;
- les autres charges sociales (compte 647) correspondent aux frais de médecine préventive ;
- les autres charges de gestion courante (compte 65) correspondent à la participation C.C.A.S. pour les bénéficiaires CARSAT et aux créances irrécouvrables ;
- la prime d'assurance (compte 616) correspond aux assurances en responsabilité civile ;
- les services bancaires et assimilés (compte 627) correspondent aux frais de CESU ;
- la maintenance (compte 6156) correspond à la maintenance des logiciels par les éditeurs des logiciels ;
- le compte 661.5 correspond aux intérêts de lignes de trésorerie. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un montant de 70 000,00 € ;
- le compte 673 correspond aux titres annulés.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021/2024



b) Focus sur la masse salariale

La masse salariale représente 94.56% des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

Les données suivantes sont issues du bilan social 2023 :

Effectifs : 35 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023.

- 30 fonctionnaires
- 5 contractuels

Les agents dépendent tous de la filière sociale catégorie C et du grade d'agent social.

c) Section d'investissement : recettes - dépenses

RECETTES :

		2021	2022	2023	2024
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions	1059	0	0	0
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0	0		0
TOTAL DES RECETTES		1059	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1059	0	0	0

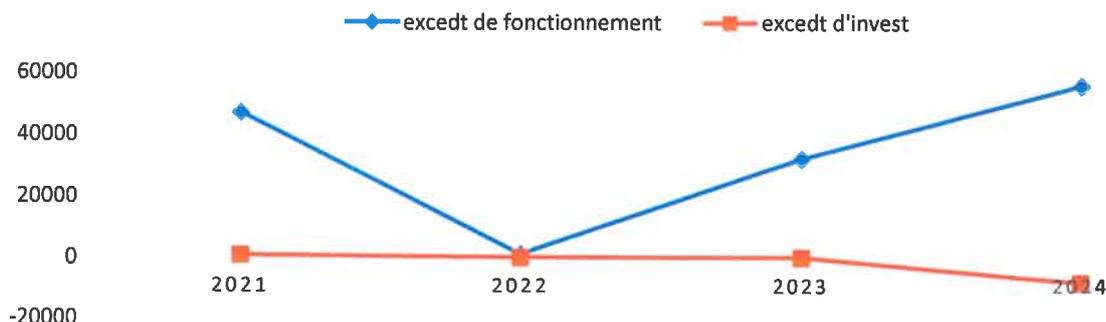
DEPENSES :

		2021	2022	2023	2024
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions pour dépréciations	0	721	0	0
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	8188.80
TOTAL DES DEPENSES		0	721	0	8188.80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	721	0	8188.80

2) Résultat des exercices

	2021	2022	2023	2024
Excédent de fonctionnement (en €)	47541.01	13978.71	32571.59	49 199.95
Excédent/Déficit d'investissement (en €)	1059	338	338	-7850.80
Réserve affectée à l'investissement (en €)	0	0	0	7850.80

RESULTATS DES EXERCICES : FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT



L'excédent de fonctionnement 2024 sera affecté au budget 2025 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

Une ligne de trésorerie est active auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Elle peut couvrir les besoins à hauteur de 70 000,00 €.

V - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans la continuité de la consigne donnée pour les exercices précédents à savoir : stabiliser les dépenses de fonctionnement.

A - LE BUDGET PRINCIPAL

1) Les recettes de fonctionnement

Considérant les recettes 2024, il conviendra d'inscrire pour 2025 :

- Les produits de services à hauteur de 4.100,00 €,
- Les autres produits de gestion courante (comprenant la subvention d'équilibre de la Ville de 20 000.00 €) : 37 400,00 €,

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2025 pour 1714.87 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Il sera proposé d'inscrire pour les dépenses de fonctionnement :

- 19 000,00 € au chapitre 011,
- 18 600.00 € au chapitre 65. Les aides exceptionnelles, attribuées en fonction du règlement des aides sociales facultatives pourront évoluer et augmenter afin d'aider au mieux les populations les plus défavorisées.

3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour les amortissements et à l'excédent d'investissement reporté en R001 pour un montant total de 13 450.58 €.

4) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement permettront de prévoir des travaux sur les biens du C.C.A.S..

B - LE BUDGET ANNEXE

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget annexe sont soumises au nombre de bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Ce dernier étant en constante évolution, nous pouvons inscrire des recettes majorées de 3% soit 909 000,00 €.

La subvention d'équilibre de la ville sera cette année de 132 000,00 €.

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2025 pour 49 199.95 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans le budget de fonctionnement. C'est aussi le premier poste de dépense du total des dépenses de fonctionnement. Il faudra prévoir une inscription budgétaire majorée de 2.5% soit 837 000,00 €.

Pour les autres postes de dépenses, il faudra inscrire :

- Groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation) : 22 000,00 €,
- Groupe 3 (dépenses afférentes à la structure) : 19 000,00 €

3) Les recettes d'investissement

Il n'y a pas de recettes d'investissements prévues pour 2025.

4) Les dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses d'investissement prévues en 2025 pour le service d'aide à domicile.